

/VA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-233 du 4 Juin 1984

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre de la Justice Populaire, de
l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre du Plan, de la Statistique et
de l'Analyse Economique, pour compter
du 4 Juin 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Benin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

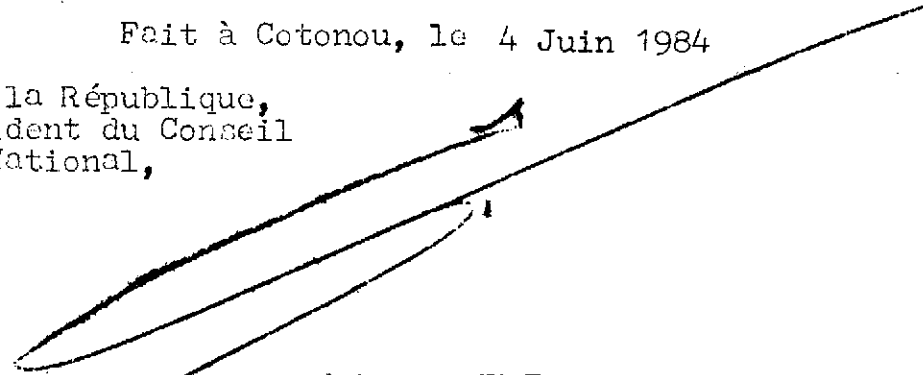
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 4 Juin 1984 le Camarade François
DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire, est chargé de l'inté-
rim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse
Economique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 4 Juin 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC 11u PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MPSAE-
MJP 6 autres Ministres 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI-Gde Ghanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-